

## Jumelages - Relations Internationales - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Relations Extérieures-Jumelages, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

1) Subvention à l'Association des Jumelages : 60 000 F - première attribution au titre de l'année 1994 pour les activités spécifiques à l'association.

2) Subventions aux associations et établissements scolaires :

- 5 000 F à la troupe Manches à Balais Korporation pour son déplacement à Tver (Russie) du 20 au 24 avril 1994 et à Bielsko-Biala (Pologne) du 21 au 27 mai 1994 en vue d'y présenter un spectacle (échange culturel avec deux villes ayant des relations avec Besançon).

- 3 000 F à l'école Pierre et Marie Curie pour le déplacement en Martinique de 29 élèves (échange scolaire).

- 1 920 F au Comité de Jumelage Besançon-Pavie du lycée Saint-Paul pour l'accueil à Besançon de 48 personnes de Pavie du 5 au 10 avril 1994 (échange scolaire).

- 1 415 F au collège Clairs-Soleils pour le déplacement à Linden (Allemagne) de 25 élèves du 7 au 14 mars 1994 (échange scolaire).

La dépense, soit 71 335 F sera imputée sur les crédits du Service Relations Extérieures (BP 1994, chapitre 940.32/657.94036.00400).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.